



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2023

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	17	7	5

Date de convocation le 30 juin 2023

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

Mme Najoua AYACHE donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Théo VIGNON, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Florian CAMEL donne pouvoir à M. Frédéric SERRA

Absents :

M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - MODIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu la délibération 22_006 du 28 janvier 2022 approuvant le tableau des emplois permanents de la collectivité ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 avril 2022 ;
Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, par

délibération, de déterminer, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement. Ainsi, il est au Conseil municipal de transformer et, ou, de supprimer les postes suivants :

Filière technique :

- 2021/035 – B – Technicien temps complet (TC) transformé en A – Ingénieur territorial – TC - recrutement en cours ;
- 2021/041 – C – Agent de maîtrise temps non-complet (TNC) 30/35 transformé en C – agent de maîtrise TC (souplesse de gestion) ;
- 2021/045 – C – Agent de maîtrise TC : poste supprimé ;
- 2021/053 – C – Adjoint technique TC transformé en C – adjoint administratif TC – reclassement professionnel d'un agent ;
- 2021/077 – C – Adjoint technique TC transformé en C – adjoint administratif TC – reclassement professionnel d'un agent.

Filière Police municipale :

- 2021/143 – B – Chef de service Police municipale TC transformé en C – Agent de police municipal TC – recrutement en cours ;
- 2021/144 – B – Chef de service Police municipale TC transformé en C – Agent de police municipal TC – recrutement en cours.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER les modifications du tableau des emplois permanents telles que présentées ci-dessus ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget général de l'exercice en cours, et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	24	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 juillet 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

